



Les fiches clarté

Être Famille d'Accueil

Qu'est-ce qu'une Famille d'Accueil ?

Être famille d'accueil, c'est accueillir un chiot chez vous pendant quelques semaines, lors de son parcours de formation qui dure de ses deux mois à ses six/huit mois (cela dépend de son état de maturité).

Être famille d'accueil, c'est devenir un maillon indispensable de la chaîne de solidarité du chien de soutien ou d'aide. Grâce à vous, nous pourrions remettre des chiens à des enfants porteurs de troubles du développement et/ou du comportement dont les parents ou représentants légaux seront les référents principaux du chien, des adultes ou enfants en situation de handicap visible ou non-visible, des référent-e-s professionnel-le-s qui souhaitent intégrer un chien dans le cadre des activités de leurs structures

Être famille d'accueil, c'est surtout s'investir dans une belle aventure ! Vous le guiderez pour qu'il devienne un bon chien de compagnie en lui apprenant : la propreté, la patience, l'observation. Les règles de vie à la maison : ne pas monter sur le canapé, pièces interdites (chambre, salle de bain, toilettes), la place du chien, pas de quémandage à table, ne pas aboyer, ni monter la garde (dans le jardin), ne pas sauter... toutes les petites règles qui permettent d'avoir un chien agréable et facile à vivre pour tous ! La solitude : apprentissage progressif (vari et/ou parc). Des exercices de bases « assis », « couché », « reste » ... le jeu (rapport d'objet), la détente du chien sans laisse, le rappel. La joie et la bonne humeur sont les maîtres mots pour l'éducation du chiot. Il est préférable de renforcer les bons comportements que de punir les mauvais. Le chiot est avant tout une petite boule de poils à cajoler et à encourager... avec lequel il faut se faire plaisir... Jeux, caresses, complicité... une bonne relation est primordiale. Vous participerez activement à la socialisation et à l'éveil du chiot afin qu'il puisse s'adapter à n'importe quelle situation. De la campagne à la ville, le chiot doit pouvoir s'adapter et être à l'aise.

Les membres de la commission formation vous apporteront les conseils nécessaires pour les premières sorties (nature, centre-ville...) et vous guideront en fonction de la progression du chiot. Vous pourrez ensuite associer le chiot à vos activités et à vos déplacements quotidiens. Gardons en tête que cette petite boule de poils est un futur chien d'aide ou de soutien. C'est pourquoi nous vous demanderons quelques efforts supplémentaires mais logique lors de vos déplacements : s'arrêter avant de traverser, utiliser les passages pour piétons, tenir le chien sur votre gauche...

Vous l'aurez compris...accueillir un chiot chez vous c'est : être disponible pour les sorties du chiot, remplir la fiche de suivi, communiquer avec les autres familles d'accueil.



Les fiches clarté

Quel matériel utiliser ?

Le matériel est à votre disposition auprès de l'association selon vos besoins : parc, caisse de transport, harnais de sécurité, laisse, collier... Le mieux c'est que le matériel voyage avec le chien.



Pas de harnais, pas de laisse à enrouleur, pas de collier étrangleur...

Quelle assurance ?

Le chiot est toujours sous la responsabilité de la personne qui est à l'autre bout de la laisse. Prévenez votre assureur pour qu'il prenne en compte le chien dans votre Responsabilité Civile. En général, les assureurs ne facturent pas de frais supplémentaire.

Que faire en cas d'accident ou de problème de santé ?

Problème de santé : si vous considérez que le chien est en souffrance faites appel à votre vétérinaire. Informez le président.

Accident : en cas d'accident faites appel à votre vétérinaire pour engager les soins nécessaires. Informez le président. Contactez votre assurance.

Que mange le chien ?

La nourriture de base du chien est la croquette, nourriture sèche accompagnée d'une gamelle d'eau. Les sacs de croquettes doivent suivre le chien. Les récompenses sont intéressantes pour féliciter le travail, n'hésitez pas sur les os de bœuf et les récompenses ++++.

Qui paie les factures ?

L'association assume les frais vétérinaire et l'alimentation. Pour les actes vétérinaires, soit le vétérinaire nous fait parvenir la facture par messagerie et la comptable fera un virement bancaire, soit vous la réglez et elle vous sera remboursée sur présentation d'une demande de remboursement de frais avec la facture.

Le carnet de santé doit suivre le chien et tous les actes fait par un vétérinaire doivent être notés dessus. Dans tous les cas essayez de négocier les tarifs, un devis doit être proposé s'il n'y a pas urgence il faut négocier. Les tarifs vétérinaires sont libres, alors 40% de remise chez l'un peut faire une facture plus onéreuse chez celui qui fait que 20%.

Très important

A ce jour, « Adap'ton chien » n'est pas reconnue comme association de chien d'assistance, donc vous ne pouvez pas prétendre à entrer dans tous les lieux publics avec le poilu. Seule, l'autorisation d'un responsables du site peut vous permettre d'entrer avec le chien.